

**Unité Restitutions/produits Transformés  
/Certificats (U\_RTC)**

12 rue Henri Rol-Tanguy  
TSA 20002  
93555 Montreuil sous Bois Cedex

Montreuil, le 13 décembre 2011.

Dossier suivi par:  
Virginie BOUVARD / Bernard BAGUET  
Tél.: 01.73.30.30.80 / 20.11 / Fax: 32.37  
[virginie.bouvard@franceagrimer.fr](mailto:virginie.bouvard@franceagrimer.fr)  
[bernard.baguet@franceagrimer.fr](mailto:bernard.baguet@franceagrimer.fr)

**NOTE AUX OPERATEURS n° 12/2011**

**THEME: PREUVE D'ARRIVEE A DESTINATION.**

**Objet: Modèle de preuve d'arrivée à destination au MAROC.**

**Pièces jointes:** deux documents (quatre pages au total).

Références réglementaires:

Règlement (CE) n° 1234/2007 du Conseil du 22 octobre 2007 portant organisation commune des marchés dans le secteur agricole, et dispositions spécifiques en ce qui concerne certains produits de ce secteur,

Règlement (CE) n° 612/2009 de la Commission du 07 juillet 2009 portant modalités communes d'application du régime des restitutions à l'exportation pour les produits agricoles.

Rappels liminaires:

Les modèles de documents douaniers d'importation peuvent à tout moment être modifiés selon l'évolution des procédures douanières dans les pays tiers concernés.

FranceAgriMer appelle l'attention des opérateurs sur le fait que les modèles présentés le sont à titre d'exemples sans constituer en l'état (notamment format, couleur, tampons, texture...) la preuve d'importation prévue à l'article 17 §1 point a) du règlement (CE) n° 612/2009.

FranceAgriMer pourra être amenée à demander des documents complémentaires ou à mener des enquêtes auprès des services économiques français dans les pays tiers sur tous les documents qui lui sont fournis.

Ci-joint, les modèles de document douanier prouvant l'importation définitive des marchandises et l'acquiescement des droits et taxes en territoire marocain conformément à l'article 17 §1 point a) du règlement (CE) n° 612/2009.

**1** - Le document D.U.M. (déclaration unique des marchandises) doit comporter, en case 1 (déclaration), les codes 10 (régime de droit commun), 16 (importation de produits agricoles en franchise) ou 134 (importation définitive de marchandises de l'UE) notamment.

Cette note a pour objet d'informer les opérateurs. En cas de litige, seule fait foi la réglementation communautaire en vigueur.

Il doit être validé au verso par le cachet individuel de l'inspecteur et par celui de l'ordonnateur, son supérieur hiérarchique, qui appose ainsi, soit son cachet individuel, soit le cachet rond du service.

Le D.U.M. peut ne pas suffire à attester à lui seul de l'acquittement des droits et taxes au Maroc.

Pour être acceptée à l'appui des demandes de restitutions à l'exportation, la déclaration D.U.M. doit donc être accompagnée de l'attestation d'importation, où figure notamment l'acquittement de ces droits et taxes.

Le modèle de document D.U.M. étant de type DAU, une traduction des cartouches 2, 8 et 31 (si elles ne sont pas remplies dans une langue de l'Union Européenne), des mentions manuscrites et des cachets douaniers en langue arabe par un traducteur-interprète assermenté auprès d'une Cour d'Appel française sera également exigée, de même que pour toutes mentions en langue arabe pouvant figurer sur l'attestation d'importation.

**2 - L'attestation d'importation atteste également l'importation au Maroc.**

Elle doit être elle aussi dument remplie et visée par les douanes marocaines [cachet(s) et signature(s)], avec apposition d'un timbre fiscal.

Ces différents documents peuvent être produits en originaux ou en copies certifiées conformes à l'original par les autorités douanières marocaines et/ou les consulats et ambassades de l'un des pays membres de l'Union Européenne.

**Pour le Directeur et par délégation**



**Virginie BOUVARD**  
**Chef de l'Unité Restitutions /**  
**Produits transformés / Certificats**

Cette note a pour objet d'informer les opérateurs. En cas de litige, seule fait foi la réglementation communautaire en vigueur.

EXEMPLAIRE RECETTE	2 Exportateur / Expéditeur		N° R. C. Centre R. C.		1 DECLARATION			A ENREGISTREMENT				
					3 Nombre total des articles	4 Code du bureau						
					5 Nombre de formules	6 Poids brut total (kg)	7 Poids net total (kg)					
	8 Importateur / Destinataire		N° R.C. Centre R.C.		9 Autre personne concernée							
	10 Déclarant		N° d'agrément N° du répertoire		11 pays de provenance (Nom et code)		12 N° code de l'importateur / exportateur					
					13 Pays d'origine (Nom et code)		14 Pays de destination (Nom et code)					
	15 Moyen de transport au départ / à l'arrivée				16 Conditions de livraison							
	17 Nature et numéro du titre de transport				18 Monnaie et montant total facture		19 Taux de change		20 Frêt			
	21 Nouveau moyen de transport après transbordement				22 Assurance		23 Valeur totale déclarée					
	1	24 Date d'arrivée	25 Local. des march.	26 Code bureau destination		27 Renseignements financiers et bancaires						
29 N° d'ordre de l'art.	SPECIMEN				30 Code marchandises		31 Valeur déclarée					
28 Colis et désignation des marchandises					32 Unités complémentaires		33 Poids net (kg)		34 AP ou SP			
					B LIQUIDATION DES DROITS ET TAXES							
					Type		Base d'imposition		Taux		Montant	
35 Taux de déchets					36 Pays d'origine (Nom et code)							
37 Déclaration sommaire / Document précédent				Total pour le présent article								
29 N° d'ordre de l'art.	SPECIMEN				30 Code marchandises		31 Valeur déclarée					
28 Colis et désignation des marchandises					32 Unités complémentaires		33 Poids net (kg)		34 AP ou SP			
					B LIQUIDATION DES DROITS ET TAXES							
					Type		Base d'imposition		Taux		Montant	
35 Taux de déchets					36 Pays d'origine (Nom et code)							
37 Déclaration sommaire / Document précédent				Total pour le présent article								
38 Autres renseignements					C TOTAL DECL.		Type		Montant			
				TOTAL GENERAL								
				E DONNEES COMPTABLES		Liq. n°		du				
						Quit. n°		du				
						B. E. n°		du				

39 Je soussigné m'engage à satisfaire aux prescriptions des lois, règlements et décisions propres au régime douanier au bénéfice duquel ces marchandises sont déclarées et ce, conformément aux dispositions du code des douanes et impôts indirects approuvé par le dahir portant loi n° 1.77.339 du 25 Chaoual 1397 (9 Octobre 1977).

Le soumissionnaire

Lieu et date :  
Nom, signature et qualité du signataire :

40 Je soussigné m'engage à satisfaire aux prescriptions des lois, règlements et décisions propres au régime douanier au bénéfice duquel ces marchandises sont déclarées et ce, conformément aux dispositions du code des douanes et impôts indirects approuvé par le dahir portant loi n° 1.77.339 du 25 Chaoual 1397 (9 Octobre 1977).

La caution

Lieu et date :  
Nom, signature et qualité du signataire :

41 Je soussigné m'engage à satisfaire aux prescriptions des lois, règlements et décisions propres au régime douanier au bénéfice duquel ces marchandises sont déclarées et ce, conformément aux dispositions du code des douanes et impôts indirects approuvé par le dahir portant loi n° 1.77.339 du 25 Chaoual 1397 (9 Octobre 1977).

Le déclarant

Lieu et date :  
Nom, signature et qualité du signataire :

**F RESULTAT DE LA VERIFICATION**

VISITE

VALEUR

**SPECIMEN****G RESULTAT DE LA VERIFICATION (TRANSIT)****H CADRE RESERVE AUX SOUMISSIONS, DECISIONS, ETC...**

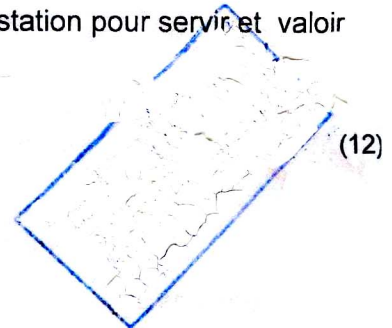


Les formalités afférentes au contrôle du commerce extérieur et des changes  
ont bien été accomplies par imputation sur (8) d'importation  
n°

Les marchandises proviennent de LA MISE A LA CONSOMMATION

.....  
En foi de quoi, nous avons délivré la présente attestation pour servir et valoir  
ce que de droit.

fait à



(12)

VU:

L'Inspecteur central

# SPECIMEN

- 
- (1) Noms et grades des agents des douanes.
  - (2) Mention à biffer lorsque l'attestation est demandée pour la totalité des marchandises déclarées.
  - (3) Poids (brut et net) et valeur à mentionner en toutes lettres, selon les résultats de la reconnaissance du service.
  - (4) Suivant le cas:
    - .....Navire.....(numéro)
    - .....Avion.....(immatriculation)
    - .....Wagon n°.....(numéro)pour les importations réalisées respectivement par voie maritime, aérienne ou en transit international
  - (5) Indiquer le régime douanier: suivant le cas:
    - ..... Pour la consommation
    - .....en entrepôt (fictif ou réel spécial)
    - .....en admission temporaire.
  - (6) Fin d'alinéa à supprimer lorsque le déclarant est, en même temps, le propriétaire ou le destinataire réel de la marchandise.
  - (7) Alinéa à supprimer en entier en cas d'exemption totale des droits d'entrée.
  - (8) Licence ou engagement suivant le cas.
  - (9) Biffer les mentions inutiles.
  - (10) Alinéa à supprimer en entier lorsque la marchandise n'est pas importée de l'étranger
  - (11) Suivant le cas:
    - .....L'importation directe.
    - .....L'importation temporaire, en suite de régularisation.
    - .....L'entrepôt (fictif ou réel spécial).
  - (12) Signature des agents des douanes et cachet du bureau